



Envoyé en préfecture le 24/01/2024

Reçu en préfecture le 24/01/2024

Publié le

ID : 033-213300700-20240123-20245-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 23 JANVIER 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois janvier, le Conseil Municipal de BRACH, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, en vertu de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales  
Sous la Présidence de Monsieur Didier PHOENIX, Maire.  
Date de la convocation du Conseil Municipal : 19 janvier 2024

**Nombre de conseillers**

En exercice : 14

Présents : 12

Votants : 14

**Etaient présents :** Didier PHOENIX, CHAUSSONNET Denis, Jacques LASSALLE, Carmen PICAZO, Chantal BOURDELAS, Colette DUPIN, Franck MEYRE, Isabelle DUVILLARD, Sophie OLIAS—ZEITSCHERL, Renaud CHEIN, Catherine SANCHEZ, Magali LARAPIDIE

**Etaient absent excusé :** Audrey JOLLY pouvoir Colette DUPIN, Gilles NAVELLIER pouvoir Didier PHOENIX

**Secrétaire de séance :** Catherine SANCHEZ

**DELIB\_2024/5\_Domaine et Patrimoine**

**Délibération de choix du porteur de projet de l'épicerie fine, bar, restaurant**

Monsieur le Maire,

**RAPPELLE** que la commune s'est engagée dans un projet de revitalisation du centre bourg depuis plusieurs années. Afin de continuer ce projet, la commune a acheté une brasserie dans le bourg du village dans le but de rouvrir une épicerie fine, bar, restaurant. Le bâti existe depuis les années 1800 et il abritait depuis le début du 19ème siècle une brasserie puis, depuis une trentaine d'années, la brasserie communément appelée le « Bar de Manu ». Cette brasserie était une institution dans le village qui autrefois comptait jusqu'à 3 restaurants.  
Suite à la crise sanitaire les propriétaires de la brasserie ont cherché un acquéreur sans succès.

**RAPPELLE** que la commune a fait détruire ce bâtiment et que le projet de restaurant se réalisera en partenariat avec Domofrance ; Il va s'implanter sur un territoire attractif mais dont l'accès résidentiel est rendu difficile pour les jeunes ménages.

Domofrance fait son affaire des logements sociaux ; Il propose d'en implanter cinq : trois T3 et deux T2. Ce bailleur mettra à disposition de la commune de Brach un local hors d'eau hors d'air en rez-de-chaussée. Le commerce deviendra un restaurant qui sera la propriété de la commune et sera mis en gérance par la suite.

**EXPOSE** que Monsieur Costes, habitant de Brach et chef réputé de la villa Costes à Lacanau, a proposé sa candidature à la location du futur fonds de commerce communal situé 1 route de Carcans.

**EXPOSE** que Monsieur Costes a proposé sa candidature par courrier en joignant son CV, pour l'ouverture d'un restaurant bar et épicerie fine dont le concept serait le suivant :

1, Place de l'Eglise 33480 BRACH MEDOC  
Tél. : 05.56.58.23.66

« C'est un restaurant au centre du village comme une Auberge Urbaine. Ouvert de 8h à 20h, on y sert le petit déjeuner, les apéros, le déjeuner, le goûter et le dîner. Le week-end service plus tardif.  
Pas de « chichi » ! On écoute, on observe, on partage, on goûte, on échange, la cuisine est au cœur du service et le client est au cœur de la cuisine : les codes du restaurant sont bousculés pour une expérience gastronomique locale participative différente !  
Bourgeoise, contemporaine, et responsable, je vous invite à une cuisine de partage. Les plats, mijotés et cuisinés dans le respect des traditions, sont réinventés pour vous surprendre. Pas de carte, j'ai envie de cuisiner le moment pour émuouvoir, sans artifices, les produits locaux sont les principaux acteurs de notre concept.  
Un restaurant comme une Auberge Urbaine, où l'on peut partager chaque moment de la journée. On y sert une cuisine bourgeoise contemporaine réinventée quotidiennement, racontée et servie par les aubergistes ou les hôtes de table eux-mêmes, dont l'identité est renforcée par des plats signatures. Une épicerie fine comme un Comptoir Gourmand pour emportèr de chez nous chez soi »

**RAPPELLE** que ce projet est une grande opportunité pour une commune rurale comme Brach.

**EXPOSE** que le loyer sera réparti comme suit :

Montant du loyer	Durée	Indice de révision
1 000 €	12 mois	Sans
1 200 €	à partir du 13 <sup>ème</sup> mois pour 12 mois	Sans
1 400 €	A partir du 25 <sup>ème</sup> mois	Sans
1 400 €	A partir du 37 <sup>ème</sup> mois	Application d'un indice de révision

Ce projet de concept étant en accord avec la vision des élus,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

**DECIDE** à l'unanimité des membres présents et représentés,

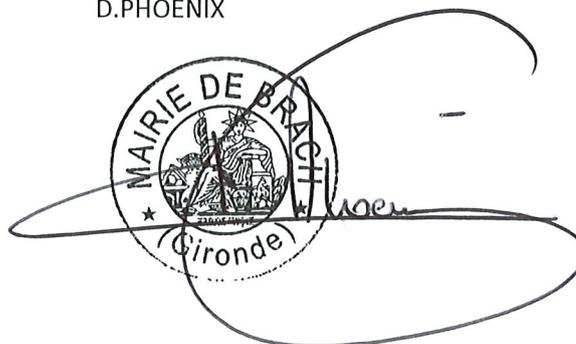
**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches administratives pour permettre à Monsieur Costes de s'installer dans le fonds de commerce comme gérant du restaurant situé 1, route de Carcans à Brach.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

La secrétaire de séance  
C.SANCHEZ



Le Maire,  
D.PHOENIX



1, Place de l'Eglise 33480 BRACH MEDOC  
Tél. : 05.56.58.23.66